

RÉGIONAL

Une querelle familiale à l'origine de 5 accusations

PLESSISVILLE (MC) — Un individu de 42 ans de Plessisville, Michel Houde, a comparu brièvement devant un juge de paix au palais de justice d'Arthabaska hier sous cinq accusations, découlant d'une chicane familiale survenue vendredi soir dernier.

M. Houde est accusé d'avoir porté une arme dans l'intention de commettre une infraction, de s'être livré à des voies de fait contre son épouse, Pauline Tremblay, d'avoir commis des voies de fait graves sur un membre de la famille, de s'être introduit par effraction au domicile de son épouse et d'avoir

utilisé une arme pour commettre des voies de fait.

En instance de divorce, l'homme aurait fait irruption chez son épouse armé de deux fusils. Une querelle a éclaté entre lui et son épouse.

Un membre de la famille serait intervenu pour mettre un terme à la querelle. Cette personne a alors été atteinte d'une décharge de fusil à la jambe. L'accusé, qui a pris la fuite, devait se livrer un peu plus tard.

Houde est gardé derrière les barreaux jusqu'à son enquête sur cautionnement qui aura lieu mercredi, le 9 décembre, devant un juge de la Cour des sessions de la paix.

Pas de règlement de comptes au lac-à-l'épaule de Victoriaville

par Maurice CLOUTIER
VICTORIANVILLE — Le lac-à-l'épaule qu'a tenu le conseil municipal de Victoriaville au cours du dernier week-end n'a débouché sur aucun règlement de comptes entre les élus.

Quelques membres du conseil municipal ont précisé qu'il n'a nullement été question des tensions récentes entre les conseillers et entre des conseillers et le maire Denis St-Pierre.

Au cours des derniers mois, des décisions serrées ont été prises à huis clos par le conseil municipal. Ces décisions ont laissé quelques élus plutôt amers.

Néanmoins, les échanges ont porté exclusivement sur les orientations du conseil municipal pour 1988 et sur des sujets de l'heure comme la répartition des dépenses à la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Arthabaska.

Les élus ont arrêté une stratégie en vue de la réunion du conseil des maires de la MRC mercredi soir, le 9 décembre. Un groupe de petites localités cherchent à faire augmenter la contribution des villes.

Il semble aussi que le conseil municipal s'apprête à entreprendre une étude minutieuse de ses besoins d'espaces, pour éviter de

tirer l'argent par les fenêtres et assurer une pleine utilisation des édifices municipaux disponibles.

L'étude serait d'autant plus importante que le conseil devra prendre tôt au tard une décision sur la rénovation de l'actuel poste de police. Déjà, un projet de l'ordre d'un million de dollars dort sur les tablettes. Néanmoins, aucun investissement majeur à ce chapitre ne serait envisagé pour 1988.

Parc L'Amitié

D'autre part, les élus seraient tombés d'accord sur la nécessité

d'intervenir au parc L'Amitié, où plusieurs citoyens réclament l'émondage des arbres pour une meilleure sécurité des utilisateurs. La nature exacte de l'intervention resterait à déterminer.

"Les problèmes ont été discutés en profondeur. Le ton a monté parfois, mais les échanges ont été très positifs", a conclu un conseiller visiblement ravi des deux journées d'échanges.

Normalement, le maire de Victoriaville, Denis St-Pierre, fera un bilan du lac-à-l'épaule lors du discours sur le budget municipal le 14 décembre.

POUR NOËL, OFFREZ UN DE CES APPAREILS KENMORE DE SEARS!



469⁹⁹
ch. à encastrer

Lave-vaisselle à encastrer à 3 poussoirs. Modèle avec lavage économique utilisant moins d'eau et d'énergie. Pratique distributeur d'agent de rinçage, panier pour couverts. No 76340. Electroménagers.

CONTRAT D'ENTRETIEN
Protégez vos appareils avec un contrat d'entretien Sears. Renseignez-vous à votre Bureau de vente par catalogue ou magasin Sears.

567⁹⁹
ch. Sears ord. 669,99\$

Rabais 102\$. Lave-vaisselle de qualité supérieure. Modèle à 7 boutons-poussoirs. Mini-lavage et chauffe-assiette. Panier pour couverts dans la porte. No 75370. Modèle mobile à dessus veiné bois à prix plus élevé.

LAVE-VAISSELLE KENMORE RECORD DE VENTES AU CANADA*
*Record de ventes au Canada d'après des sondages indépendants faits récemment dans tout le pays.

NOUS POUVONS FAIRE FAIRE L'INSTALLATION
Sears fera faire l'installation des modèles Kenmore encastrables seulement, par des entrepreneurs qualifiés et assurés. Devis sans obligation sur demande.

199⁹⁹
ch. Ton amande

Tout un cadeau! Micro-ondes compact à sélecteur rotatif pour décongélation ou cuisson. Minuterie 30 min. Puissance 500 W. No 87113.

249⁹⁹
ch.

Micro-ondes électronique compact de qualité supérieure. Possède 10 niveaux de puissance et 2 mémoires de cuisson. No 87463/4.

329⁹⁹
ch.

Micro-ondes format moyen de bonne qualité. Possède 2 mémoires de cuisson et décongélation programmée. Mise en marche différée 12 heures. No 88700.

379⁹⁹
ch. Sears ord. 449,99\$

Rabais 70\$. Micro-ondes de format moyen à 100 niveaux de puissance, 3 mémoires de cuisson et décongélation automatique. No 88735. Prix en vigueur jusqu'au 12 décembre.

RABAIS 100⁹⁹

Micro-ondes de grand format à 4 mémoires de cuisson et décongélation automatique. No 88447. Ord. 599,99\$. Ch. 499,99\$. Les prix ordinaires mentionnés sont des prix Sears. Prix en vigueur jusqu'au 19 décembre.

RABAIS 10⁹⁹

Meuble pour micro-ondes. Peut servir pour modèle de grand format. Fini chêne. Tablette réglable. No 84517. Ord. 79,99\$. Ch. 69,99\$

RABAIS 20⁹⁹

Meuble pour micro-ondes, joli fini chêne. Grand tiroir et pratique tablette réglable. No 84558. Ord. 149,99\$. Ch. 129,99\$. Prix en vigueur jusqu'au 12 décembre.

299⁹⁹
ch. Sears ord. 319,99\$

Rabais 20\$. Réfrigérateur 5 pi³ à dégivrage par poussoir. Parfait dans le bar ou au bureau. No 10560. Modèle 2.0 pi³ à dégivrage manuel. No 10260. (Non illustré). Ord. 209,99\$. Ch. 189,99\$. Prix en vigueur jusqu'au 12 décembre.

Prix en vigueur jusqu'au 26 décembre 1987, ou jusqu'à épuisement des stocks, sauf avis contraire.



vous en avez pour votre argent...et plus

- SATISFACTION OU REMBOURSEMENT
 - SERVICE APRÈS-VENTE ASSURÉ DANS TOUT LE CANADA
 - LA CARTE DE CRÉDIT NO 1 DES MAGASINS À RAYONS AU CANADA
 - LE MAGASIN DES MARQUES KENMORE DIEHARD, CRAFTSMAN
- Les mentions 'Ord.' ou 'Était' de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. Heures d'ouverture: 9h30 à 17h30 du lundi au mercredi; de 9h30 à 21h le jeudi et le vendredi; de 9h à 17h le samedi. Sherbrooke, Carrefour de L'Estrie, 563-9440. Copyright Canada, 1987, Sears Canada Inc.

Quotes-parts à la MRC d'Arthabaska Le maire Landry tentera de rendre les villes plus généreuses

par Maurice CLOUTIER
ST-ALBERT-DE-WARWICK — Tout près du but caressé depuis quelques années, le maire de St-Albert-de-Warwick, Jean-Marie Landry, poursuivra demain soir l'offensive visant à soutenir une plus forte contribution des villes aux dépenses de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Arthabaska.

Il s'agit de la première réunion du conseil des maires de la MRC depuis celle qui s'est terminée en queue de poisson le 25 novembre dernier, à la suite d'un long débat sur la répartition des dépenses entre les municipalités.

Le maire de Victoriaville, Denis St-Pierre, avait alors usé de son droit de veto, pour bloquer une formule de répartition adoptée par les maires et le prochain budget, ce qui crée un certain embarras à la MRC.

La nouvelle formule, basée uniquement sur l'assiette fiscale de chaque localité, a pour effet de faire grimper les quotes-parts des villes de 11,878 \$ à 38,761 \$ pour Victoriaville, de 4,102 \$ à 13,682 \$ pour Arthabaska et de 1,545 \$ à 5,044 \$ pour Warwick, selon les chiffres de 1987.

Au départ, M. Landry compte obtenir l'appui de 66 pour cent des maires, pour lever le veto de Victoriaville. Puis, il entend défendre à nouveau l'application du principe de l'assiette fiscale.

"La Loi 125 sur l'aménagement propose ce principe et plusieurs MRC y souscrivent", insiste M. Landry. Encore une fois, il entend soulever des comparaisons avec les MRC voisines de l'Or blanc, de Drummond et de l'Érable. A la MRC de l'Érable, selon l'assiette fis-

cale, Plessisville payait 15,152 \$ en 1987 sur 124,566 \$, en vertu d'un évaluation de 122 millions \$.

Mais une partie du salaire de chaque élu est payée par chaque localité.

Alors que les trois villes font front commun et que la MRC est au bord d'une sérieuse crise, M. Landry est résolu à tenir son bout. "Ca fait déjà deux ans que les petites localités paient la quote-part des villes", vocifère le maire de St-Albert.

"Il faut régler une fois pour toutes, poursuit-il, l'injustice flagrante faite à l'endroit des petites localités". Actuellement, les trois villes ne déboursent que 15 pour cent de l'ensemble des dépenses d'administration alors qu'elles représentent environ les deux tiers de l'assiette fiscale totale.

Enfin, M. Landry est contre la disparition du salaire des maires à la MRC, ce qui aurait pour effet de réduire les dépenses à partager. "On risquerait de se retrouver seulement 7 ou 8 maires aux réunions", soutient-il.

Sans faire abstraction du salaire d'un maire à 100 \$ la réunion ou éliminer purement et simplement ce salaire, les villes, selon le maire de Victoriaville, se retrouveraient à payer une partie du salaire de plusieurs maires avec la formule de répartition des dépenses adoptée à la dernière réunion.

Défenseur nommé pour les patients de l'hôpital Ste-Croix

par Gérald PRINCE
DRUMMONDVILLE — Les 465 bénéficiaires de l'hôpital Ste-Croix de Drummondville viennent de se doter d'un défenseur: Mme Jacqueline Lamarche a été nommée la première conseillère aux bénéficiaires et a pris son poste hier matin.

En entrevue à La Tribune, Mme Lamarche précise que son travail consiste à aider, écouter et assister les patients de l'hôpital et les membres de leur famille.

Au service du public hospitalier, Mme Lamarche se voit comme une sorte d'ombudsman qui recueille les témoignages des patients et transmet les informations reçues à la direction pour aider à améliorer les services hospitaliers au bénéfice de tous ceux qui fréquenteront l'institution.

Rôle

Ses fonctions l'appellent à consulter les patients qui obtiennent leur congé pour connaître leurs doléances ou leur satisfaction de leur séjour à l'hôpital.

Elle est chargée aussi d'effectuer des sondages auprès des patients actuels pour trouver des suggestions pour un meilleur service hospitalier. Elle donne l'exemple d'un patient qui considérerait avoir attendu trop longtemps à l'urgence, selon sa perception des choses. Dans de tels cas, elle écoute les récriminations du patient et l'informe sur les éléments particuliers à son cas.

Le travail de Mme Lamarche, qui oeuvre depuis nombre d'années à l'hôpital Ste-Croix dans la plupart des services infirmiers, l'amènera aussi à donner des informations sur certaines fonctions de l'hôpital, tant pour les patients que pour leur famille immédiate.

Elle se défend bien cependant d'exercer quelque contrôle que ce soit: "Je ne veux pas être considérée par le personnel comme une policière qui cherche à les prendre en faute", affirme-t-elle. Pour elle, son travail apportera des éléments positifs importants

qui se détachent des cas particuliers qui lui seront soumis.

Son rôle s'étend également aux pensionnaires de l'hébergement du Pavillon d'Youville, quoique là, la situation lui paraît différente à cause même de la clientèle de personnes âgées qui y est desservie. Mme Lamarche entend se consacrer à la confiance de pouvoir être très utile aux patients et amener des améliorations éventuelles au fonctionnement de l'hôpital.

Quant à la direction, elle prévoit faire connaître plus amplement en janvier le rôle et les services offerts par cette conseillère lors d'une campagne d'information.



Jacqueline Lamarche

Dolorès Martel-Dubé en procès le 25 janvier sur le meurtre de son mari

ARTHABASKA (MC) — C'est le 25 janvier prochain que se mettra en branle le procès devant juge et jury de Dolorès Martel-Dubé, âgée de 53 ans, de Drummondville, relativement au meurtre de son mari.

L'épicière-boucher Germain Dubé de Drummondville a été tué par balle le 3 septembre 1981 près de son chalet à Ste-Séraphine.

Une longue enquête policière a finalement abouti, grâce à un informateur, à l'inculpation de trois hommes et de Mme Martel-Dubé au cours de la présente année.

Cette dernière, qui est accusée du meurtre avec préméditation de son mari et de complot, a comparu brièvement hier devant le

juge Gérald Boisvert de la Cour supérieure, qui a fixé le procès au 25 janvier.

Deux des trois hommes de la région de St-Hyacinthe impliqués dans l'affaire ont déjà reconnu leur culpabilité dans cette affaire. Le cas du troisième, Jules Sylvestre, âgé de 48 ans, est toujours devant la Cour d'appel, sur une question de procédure.

Jean-Noël Leclerc, âgé de 34 ans, a plaidé coupable à une accusation de meurtre sans préméditation et a été condamné à l'emprisonnement à perpétuité. Auparavant, Jean Chenette, âgé de 36 ans, avait été envoyé au pénitencier pour 8 ans. Ce dernier avait reconnu sa culpabilité à une accusation d'homicide involontaire coupable.

Industries Apalache en faillite

par Pierre SÉVIGNY
THETFORD-MINES — Spécialisée dans la fabrication de véhicules récréatifs motorisés, la compagnie Les Industries Apalache Ltée de Thetford-Mines est maintenant en faillite.

En effet, après avoir éprouvé de sérieuses difficultés au cours des derniers mois, le président de la compagnie locale, Maurice Delisle, a dû se résoudre à déposer une proposition de faillite et à mettre fin aux opérations de cette entreprise, fondée en 1969.

M. Delisle attribue le triste sort de sa firme à deux principaux facteurs, soit la grève de plus de deux mois qui a perturbé les opérations de l'usine du 2 juin au 13 août dernier ainsi que la gestion déficiente des nouveaux administrateurs ontariens.

Au printemps dernier, la compagnie locale avait été vendue à la firme Hall Snow Holding Ltd de Toronto mais M. Delisle avait toutefois conservé certaines actions. Or, à la suite d'une émis-

sion d'une injonction, M. Delisle reprenait le contrôle de la compagnie le 13 octobre dernier en raison du non-respect d'une clause inscrite au contrat de vente, soit un premier versement au 30 juin.

Mais, dit-il, "la mauvaise administration des Ontariens et la longue grève ont eu pour effet de placer l'entreprise dans une si-

tuation financière inconfortable."

Cette faillite implique le licenciement d'environ 80 employés dont 65 travailleurs syndiqués à la CSD. L'usine est fermée depuis maintenant deux semaines alors que les opérations étaient au ralenti depuis le 20 octobre dernier, seulement une quinzaine d'ouvriers s'affairaient à termi-

ner les modèles motorisés de classe C.

Quant aux actionnaires locaux, M. Delisle précise avoir tout perdu. Toutefois, bien que sa décision finale ne soit pas encore arrêtée, il ne rejette pas l'idée de s'impliquer à nouveau dans la relance éventuelle de l'industrie. De toute façon, il entend suivre le dossier de très près.

Le syndicat refuse d'être pointé comme responsable

THETFORD-MINES (PS) — Le président du syndicat CSD des employés de Les Industries Apalache Ltée de Thetford-Mines, Clément Côté, refuse catégoriquement d'être cité comme l'une des causes majeures de la faillite de l'entreprise.

Il soutient que les employés ne sont pas responsables de l'important différend opposant les actionnaires locaux aux gens d'affaires ontariens. "S'il y a des poursuites judiciaires entre eux, ce n'est sûrement pas la faute des

travailleurs."

Cependant, M. Côté n'est guère surpris de la déclaration de M. Delisle qui blâme sévèrement le syndicat quant à sa responsabilité au regard de la faillite. "Il parle de nous dans toutes ses déclarations et il fait ça depuis que le syndicat est implanté dans l'usine. Nous avons le dos large."

Le président du syndicat prétend que la grève aurait pu être beaucoup plus courte si l'employeur avait manifesté un réel intérêt pour renouveler rapidement la convention collective de

travail. "Nous n'attendions que des offres raisonnables."

Mais, M. Côté n'accepte pas le blâme qui est adressé aux syndiqués. "M. Delisle a un problème avec les Ontariens. Nous ne pouvons rien y faire."

Quant à la faillite de l'entreprise, M. Côté précise que le syndicat entend prendre toutes les mesures possibles pour récupérer les sommes dues aux employés, notamment les redevances pour les vacances ainsi que la dernière paye pour une quinzaine d'entre eux.

Tapis Venture de Drummondville modernise pour 1,3 million \$

DRUMMONDVILLE (RJ) — La Société Tapis Venture, acquise et relancée en septembre '85 par trois hommes d'affaires, MM. Bertrand Désautels, Yvon Hébert et Barry Husk, procédera au cours des prochains mois à des investissements d'un peu plus de 1,3 million \$ dans la modernisation de l'équipement de son usine de la rue Janelle dans le parc industriel.

La nouvelle a été dévoilée à l'occasion de la visite du député fédéral du comté de Drummond, M. Jean-Guy Guilbault, qui en a profité pour annoncer que ce projet de développement de Tapis Venture aura droit à une subvention de 337,925 \$ provenant du programme de développement industriel et régional (PDIR) administré par le ministère de l'Expansion industrielle régionale.

Dans une courte allocution, M. Barry Husk a indiqué que l'entreprise vise principalement l'acquisition de quatre nouvelles pièces d'équipement qui serviront au remplacement de machines devenues désuètes avec les

années. "Ces nouvelles pièces de machinerie ne serviront pas uniquement à l'amélioration de nos produits en réduisant les coûts de production, mais elles permet-

tront aussi d'assurer plusieurs emplois existants et d'en créer de nouveaux au cours des trois prochaines années," a-t-il dit.

La Société Tapis Venture fabrique et distribue toute une gamme

de tapis pour tous les secteurs et devient de plus en plus importante dans le secteur dynamique du tapis commercial.

La compagnie emploie actuellement 170 personnes.



Le député fédéral de Drummond, Jean-Guy Guilbault, s'est brièvement entretenu avec Barry Husk et Bertrand Désautels lors de l'annonce du projet de modernisation de la Société Tapis Venture.

Travailleurs de l'amiante en congé forcé

THETFORD-MINES (PS) — Les quelque 1 500 travailleurs miniers de la région de Thetford-Mines seront en congé forcé pour des périodes variant entre deux et quatre semaines au cours du présent mois de décembre.

Cette décision de la direction de la société en commandite LAB Chrysotile Inc. ne constitue pas

une surprise puisque, depuis quelques années, les opérations minières sont toujours suspendues durant la période des Fêtes.

Toutefois, pour certains travailleurs, la durée de cet arrêt sera plus longue que prévue. Cette cessation des opérations a pour but de permettre une diminution des inventaires.

Ainsi, les 450 employés de la division Bell sont sans travail depuis hier et ce, jusqu'au lundi

28 décembre prochain, soit une période de trois semaines. Cet arrêt précède la fermeture d'au moins six mois de la mine Bell, à partir du 5 mars 1988. A cet effet, une centaine seront licenciés le 31 décembre et les autres trois mois plus tard.

Par ailleurs, les 425 gars de la

division British Canadian ne travailleront pas durant un mois, soit entre le 14 décembre et le 8 janvier.

Enfin, les 575 travailleurs de la division Lac d'Amiante seront en congé durant deux semaines, à compter du 19 décembre prochain.

Employés du Continental de Drummondville en grève

DRUMMONDVILLE (RJ) — Rien ne va plus au magasin Continental.

Une grève générale illimitée a en effet été entreprise hier au magasin de Drummondville, poursuivant ainsi l'action entreprise plus tôt aux magasins de Victoriaville et Mont-Laurier.

A Drummondville, les quelque 20 employées de plancher ont voté à 92 % en faveur de ce moyen de pression dans le but d'obtenir une première convention de travail d'une durée de trois ans. C'est en mars '87 qu'elles avaient obtenu leur accréditation de la CSN.

Selon la présidente du syndicat, Mme Louise Précourt, le litige porte principalement sur la sécurité d'emploi.

"Autant les employées régulières que les surnuméraires, nous voulons conserver nos heures de travail telles qu'elles existent actuellement. La partie patronale veut cependant en venir à employer des personnes à temps partiel. C'est inadmissible surtout quand on sait que la plus jeune employée a temps complet a au moins 14 années de service. Ce que nous avons gagné au fil des ans, nous voulons le garder, ce qui est tout à fait normal," de dire Mme Précourt.

Les employées du Continental

exigent également la parité salariale avec leurs consoeurs des magasins de la région du Saguenay-Lac St-Jean.

"A travail égal, salaire égal," rétorque sur ce point la présidente du syndicat.

Trois rencontres de négociations n'ont jusqu'à présent provoqué aucun débléçage. Les deux parties doivent se réunir à nouveau le 14 décembre.

"Cette grève amorcée dans la période forte du magasinage du temps des Fêtes devrait permettre l'aboutissement des négociations," a conclu Mme Précourt.

Victoriaville

A Victoriaville, où une quarantaine de personnes sont en grève depuis le 26 novembre, la situation n'a pas changé.

La question, de même que les clauses touchant le plancher d'emploi et la redéfinition des tâches achoppent toujours dans les négociations pour la signature d'un deuxième contrat de travail. Aucune rencontre n'est prévue entre les deux parties.

Par ailleurs, une dizaine d'employées ont annoncé leur intention d'ouvrir demain une pâtisserie-maison à l'arrière du magasin et ce afin de créer un fonds de soutien durant la grève.

La chute de l'arbre qui a tué Fontaine était accidentelle

DRUMMONDVILLE (GP) — "De toute évidence, la chute de l'arbre qui a causé la mort de Michel Fontaine, âgé de 31 ans, est accidentelle. Aucun élément suspect n'apparaît dans cette tragédie."

Pour l'enquêteur Daniel Chapdelaine de la SQ de Drummondville, les témoignages qu'il a recueillis sur les circonstances de cet accident, survenu dans le rang 7 de St-Félix de Kingsey en fin de semaine, sont unanimes.

Michel Fontaine ébranchait un arbre avec son frère. A peu de distance, son père en coupait un autre qui devait en principe tom-

ber loin des deux hommes. Comme l'arbre se mettait à tomber, il a pivoté sur sa souche et pris la direction des deux travailleurs.

Les cris, assourdis par le bruit de la scie mécanique, n'ont pas permis aux deux frères de fuir à temps. Michel Fontaine a été atteint à la tête. Il devait décaler pendant son transport par ambulance à l'hôpital. Quant à l'autre, il a reçu des points de suture à l'hôpital Ste-Croix.

Cette tragédie constitue la 191ème mort violente à se produire dans le district judiciaire de Drummond depuis le 1er janvier.

Les ravissantes perles "Mabe" pour Elle

LE MONDE DE LA MODE.

Ronald Fortier inc.
Gemmologiste agréé
43, Wellington nord, Centre-ville, Sherbrooke.

Relais du flambeau olympique Les jeunes du niveau primaire s'impliquent...

par Pierre MAILHOT

VICTORIAVILLE — Quelques 1,000 jeunes de niveau primaire ont emboîté le pas, hier, dans le cadre des festivités victorivilloises entourant le relais du flambeau olympique.

Ainsi, hier matin, les élèves de l'école Mgr Grenier ont donné le coup d'envoi du relais de la flamme inter-école.

À la suite d'une brève cérémonie protocolaire, les jeunes ont fait la tournée des différentes écoles primaires situées sur le territoire de la commission scolaire de Victoriaville.

Le comité organisateur et les organismes sportifs de Victoriaville sont très satisfaits de l'engagement de la population à leur égard au cours du dernier week-end.

Peu importe le sport en démonstration, il y avait du monde. À certains endroits comme en gymnastique artistique, cela s'est déroulé à guichet fermé.

Gilbert Perreault, l'ex-joueur de centre des Sabres de Buffalo et Robert Raymond, le meilleur sprinter du Québec entre 1974 et 1977 ont reçu à titre d'athlète professionnel et athlète amateur un certificat de Mérite à l'occasion de la soirée "Mérite olympique".

Les deux athlètes de Victoriaville ont fait, non seulement, leur marque dans leur discipline respective mais ils ont aussi été deux excellents ambassadeurs. "Je ne m'attendais pas à un tel honneur", a révélé le sprinter Victoriavillois. "Je suis content de voir qu'après dix ans hors-piste, on pense encore à moi", a-t-il ajouté.

Fêtons la flamme

Steve Allard, une jeune handicapé physique et intellectuel accompagné de Nathalie Paradis ont été les premiers élèves à porter la flamme inter-école...

Le président du comité du flambeau olympique, Pierre Arcand, a allumé le symbolique flambeau dans le cadre du relais de la flamme inter-école...

La patineuse artistique, Jessica Painchaud, a, pour sa part, expliqué en quelques phrases ce qu'elle avait pour elle l'esprit olympique...

Le flambeau olympique à Drummondville

"Un grand honneur et une belle journée"

— Karine Desmarais

par Richard JEAN

DRUMMONDVILLE — Sans compter les quelques centaines de personnes qui ont vu brièvement défiler les coureurs le long du trajet, environ un millier de Drummondvillois et Drummondvilloises de tout âge s'étaient donné rendez-vous en fin d'après-midi, hier, devant l'hôtel de ville pour le passage du flambeau olympique.

Malgré un froid presque sibérien, cet événement de courte durée en raison d'un horaire scrupuleusement respecté par la caravane a su réchauffer le cœur et l'âme de tous ceux et

celles qui n'ont pas voulu rater cet instant pour tout l'or au monde.

C'est Philippe Bourbeau de Drummondville qui a eu l'ultime honneur de porter la flamme jusqu'à l'estrade aménagée pour la circonstance devant l'hôtel de ville. Après les présentations d'usage, il l'a relayée à la jeune Karine Desmarais de St-Germain qui a entrepris la suite du parcours en direction des municipalités de Wendover et Simpson, St-Cyrille de Wendover et Ste-Clothilde de Horton où des cérémonies avaient aussi été prévues.

"C'est un grand honneur, une belle journée que je ne suis pas prête d'oublier," a brièvement commenté la jeune Desmarais avant de prendre possession du flambeau.

Avant l'arrivée de la flamme, le député fédéral Jean-Guy Guibault a procédé à la remise des médailles "Célébrations '88." Elles ont été décernées à deux athlètes, soit Mario Bergeron (boxe) et Sophie Richard (patinage artistique), ainsi qu'à MM. René Verrier, Gilles (Jos) Brousseau, Léo Descheneaux et Roger Lauzon, respectivement pour leur implication dans les sports à titre de bénévole, entraîneur, officiel et commanditaire.



René Tousignant de Drummondville va prendre la route pour 1km avec le flambeau olympique.

Entre Victoriaville et Sherbrooke Les porteurs du flambeau

Pascal Auger; Philippe Bachand; Robert J. Beauchesne; Johanne Bellemare; Jean-Marc Bernard; Alain Bergeron; Martin Bernier; Marco Binette; Christiane Blais; Marie-France Blouin; Mario Boisclair; Georges Boivin; Gratien J. Bourgeois; Eric Brideau; Martin Brochu; Barb Broen; Gary J. Byron; Nadia Chenard; Sylvain Daigle; Danielle Daigle; Jean-François Delisle; Georges-Aimé Delorme; Havel Denis; Jean-François Deschamps; Etienne D. Doyon; Robert Dufort; André M. Eastman; Jean-Marc A. Ferland; Gaëtan Fortier; François Choquette; Ian Gaulin; Guy Gervais; Jacques Giguère; Hugo Gosselin; Patrick Gosselin; Chantal Gouin; Steve M. Goupil; Eric Grenon; André Guimond; Steven Hainse; Robert J. Harding; Richard Hébert; Nora G. Hilton; Maureen G. Home; Rachel E. Hostetler; Mathieu Houle; Maryse Jacques; Jean Taschereau; Normand Lacoste; Dave Laflamme; Lynda Lallier; Josée Lamontagne; Rock Lemay; Maryse Lontchamps; Marc Longchamps; Timothy N. Mackey; Thérèse J. Marcoux; Angela Martin; Michel Ross; Cedric Morin; Carl Morissette; Isabelle Noël; Nicolas Pedneault; François Phaneuf; Manon C. Provencher; Françoise Rainville; Stéphanie L. Renaud; Andrew Retchless; Pascal Rivard; Christopher Robin; Dany Rousseau; Roger Roy; Bruno R. Roy; Paul R. Ruzen; Martin Samson; Sébastien Breton; Serge Loyer; Denis St-Germain; Sylvain S. St-Onge; André Stojic; Nicole Stojic; Magella Tanguay; Jean Taschereau; Maryse Theriault; Jacques Vallée; Claude Vézina; Yanick Vincent.

Eric Toutant tient tête à ses rivaux

par Pierre MAILHOT

VICTORIAVILLE — Inscrit à la catégorie Minime, le patineur de vitesse, Eric Toutant de Victoriaville, a tenu tête à ses rivaux à l'occasion de la deuxième tranche du circuit Qué-B-Cois Lactantia présentée à Sherbrooke.

Toutant, qui avait terminé au troisième rang lors de la première épreuve à Saint-Romuald a récidivé à Sherbrooke en conservant la même position au classement général de sa section. Le jeune Toutant a accumulé une troisième place au 300 mètres, une quatrième position au 200 mètres et un troisième rang au 100 mètres pour garder sa place chez les meneurs du circuit.

Son coéquipier, Pierre Lemieux, n'a pu réellement démontrer tout son talent à cette compétition. Handicapé par une forte grippe, il a été incapable de tenir le rythme. À la suite de cette compétition, le jeune Lemieux a reçu son congé de l'équipe. "Pierre va soigner cette forte grippe avant de revenir pratiquer avec nous", a révélé l'entraîneur Marc Lavigne. "Je ne pense pas le revoir avant la fin de la période des Fêtes", a-t-il ajouté. Le troisième patineur de cette catégorie, Francis Leclerc, a surpris en

abaissant tous ses temps. "Il a effectué sa meilleure compétition de la saison", a mentionné Lavigne. Éléonore Girard-Potvin qui en était à sa première compétition à vie dans cette discipline a été emballée par l'expérience. "J'avais peur qu'elle se décourage lors de cette compétition et ce fut le contraire", a souligné l'entraîneur de l'équipe victorivilloise.

Dan Rivard devra redoubler d'ardeur pour connaître certains succès à la catégorie Cadet. Inscrit dans la catégorie la plus forte du circuit Qué-B-Cois, Rivard n'a pu se tailler de place dans aucune des demi-finales. Le junior Martin Fortier a impressionné son entraîneur en récoltant la troisième place au cumulatif. Fortier a obtenu une troisième place au 1,000 mètres, une deuxième position au 400 mètres et un cinquième rang au 800 mètres. "Il est très bon et possède une belle philosophie de course c'est-à-dire qu'il patine intelligemment", a avoué Lavigne.

Isabelle Langelier, la doyenne de l'équipe B de Victoriaville, a récolté une quatrième place à la finale du 400 mètres. Elle a également participé aux demi-finales de 800 et 1,000 mètres. L'équipe B du Club de patinage de vitesse de Victoriaville reprendra le collier le 19 décembre à Lasalle.

Ligue Junior de l'Estrie Les Castors gagnent et perdent

BLACK-LAKE (N.F.) — Les Castors de Black-Lake ont terminé leur périple en Mauricie avec un dossier d'un gain et d'un revers. Après avoir disposé des Aigles de Deux-Rives par le pointage de 7-5, les protégés de l'entraîneur Francis Bonneville se sont inclinés 8-4 devant les Draveurs de Trois-Rivières. Une victoire contre ces derniers aurait permis aux Castors de leur ravir le premier échelon de la Ligue Junior de l'Estrie.

André Lessard, Gino Bonneville, Jean-François Mailhot et Guy Picard ont fait leur affaire de l'affrontement contre les Aigles. André Lessard terminait le match avec une paire de buts et une assistance pendant que Bonneville réussissait une paire de buts. Guy Picard obtenait un but et deux aides, son but étant réussi en désavantage numérique. Son coéquipier Jean-François Mailhot terminait sa soirée de travail avec une production identique. Claude Grenier était l'auteur de l'autre filet des Castors.

La rencontre opposant les Castors aux Draveurs allait se révéler plus tumultueuse, particulièrement en fin de match. Le dernier tiers allait se dérouler à l'enseigne de l'indiscipline pour les deux formations en présence. Du côté des Castors, les Steve Samson et Claude Grouin écopaient de punition d'inconduite pendant que Gino Bonneville était expulsé de la partie pour avoir dardé. Ce geste lui vaudra vraisemblablement une suspension de trois parties, lui qui venait de réintégrer les rangs des Castors après une absence de près d'un mois. Au cours de cette dernière période, pas moins de 11 mineurs étaient décernés aux Draveurs contre sept aux hommes de Francis Bonneville.

Au début de ce dernier engagement, les Castors tiraient de l'arrière par deux buts soit 4-2. Les Draveurs avaient pris les devants 1-0 lors de la période initiale. Gino Bonneville, André Lessard, Claude Grenier et Jean-François Mailhot trompaient la vigilance de Daniel Morin qui stoppait 33 tirs. Devant le filet des Castors, Louis Roberge était mis à l'épreuve à 48 reprises. Dany Girard, Eric Fontaine et Jean Rousseau le déjouaient à deux reprises chacun. Les Castors voyaient l'officiel du match

leur refuser un but à la neuvième minute de jeu en deuxième période...

L'instructeur des Draveurs, René Labrèche écopait d'une punition pour avoir provoqué l'adversaire en fin de partie...

Les Castors occupent maintenant la deuxième place du circuit accusant un retard d'un point sur les meneurs, les Draveurs de Trois-Rivières...

Les Riverains de Richmond qui risquent de perdre 11 points au classement s'ils sont trouvés coupables de maraudage, seront les visiteurs vendredi à Black-Lake...

Les Castors ne pourront rien récolter de cette manne miraculeuse ayant déjà remporté leurs matches contre Richmond...

Victoire morale Les Cougars gagnent

par Pierre MAILHOT

VICTORIAVILLE — À la suite de leur victoire morale de 4 à 1 contre le Royal de Lac Mégantic, les Cougars de Warwick se sentent prêts à recevoir, vendredi, la bête noire de leur actuelle saison, les Aigles de Deux-Rives. Les hommes de l'entraîneur Alain Lapointe espèrent connaître autant de succès à domicile que sur la route. Grâce à leur victoire à Lac Mégantic, ils possèdent une fiche étincellante de six gains, un verdict nul et deux défaites sur la route.

Au cours du dernier affrontement, la troupe de Lapointe a été implacable envers la formation du Lac Mégantic.

Inspiré par leur joueur de centre Stéphane Marcoux, les Danny Gervais, Sylvain Picard, Brian Rancourt et Martin Bolduc ont assuré ce sixième gain des Cougars sur la route.

"Il nous faut jouer plus physique contre les Aigles de Deux-Rives si nous voulons remporter la victoire", a souligné Mario Gauthier, le gérant des Cougars.

Gauthier aimerait également que les hommes de Lapointe prennent conscience qu'ils ont, selon certaines équipes, au moins cinq ou six matches en mains. "Il ne faudrait pas perdre cette confortable assurance contre ces équipes", a-t-il ajouté.

Circuit Legendre Bonneville augmente l'écart

THETFORD-MINES (N.F.) — Le prolifique marqueur Dany Bonneville a profité de la victoire de 6-2 du Chez Babe-M. Dismat sur la Maison de la Pizza pour augmenter encore son avance sur ses plus proches poursuivants. Avec une paire de buts et autant de mentions d'assistance, il a porté son total de points à 67 dont 41 francs buts. Bonneville a maintenant disputé 15 rencontres.

Outre cette performance de quatre points de Bonneville, Yvon Bélanger a aussi contribué à la victoire avec quatre points dont trois passes. Luc Rancourt, Mario L'Ecuyer et Serge Routhier marquaient un but chacun. Ce dernier participait à deux autres filets.

Simon Vaillancourt et Denis Houde comptaient les buts des perdants au cours de ce match ordinaire qui marquait la fin d'une série de trois rencontres sans revers pour la Maison de la Pizza. Incidemment, la Maison de la Pizza n'aura pu résister à l'offensive des meneurs pendant que Daniel Landry se montrait fort efficace devant la forteresse des vainqueurs.

D'autre part, Claude Bisson et Rock Gosselin ont uni leurs efforts avec quatre points chacun dont trois passes pour mener le P'tit Boulevard à un gain de 7-4 sur la Maltonnière. Stéphane Demers avec une paire de buts, Paul Rouleau, François Audet et Rock Drouin complétaient le pointage dans le camp victorieux.

Roger Blais répliquait avec un doublé pendant que les autres buts allaient à la fiche de Carol Roy et Patrick Simoneau. Les deux obtenaient également une aide.

La rencontre était ponctuée de nombreuses pénalités surtout imposées aux porte-couleurs de la Maltonnière. Ceux du P'tit Boulevard ne devaient cependant pas en profiter tellement, inscrivant la majorité de leurs buts à forces égales.

En zone neutre...

Jacques Gagné du P'tit Boulevard a conservé jusqu'ici la meilleure moyenne défensive. En 15 matches, il a permis 77 buts à ses adversaires pour une moyenne de 5,13. Il devance de peu Daniel Landry du Chez Babe avec une moyenne de 5,21 en vertu d'une fiche de 99 buts accordés aux adversaires en 19 rencontres...

Le Chez Babe-M. Dismat domine le classement avec 25 points contre 23 pour le P'tit Boulevard. La Maltonnière perd du terrain avec 20 points pendant que la Maison de la Pizza occupe le dernier rang avec 8 points...

Dany Bonneville mène la course aux points avec 67 points. Paul Gagné est au deuxième échelon avec 46 points dont 24 buts. Carol Roy, Alain Tardif et François Audet ont respectivement 40, 39 et 37 points...



COMBATTEZ L'INFLATION!



Ford Bronco II

275 \$* par mois

Louez pour aussi peu que

* Selon un bail forfaitaire de 48 mois. (Un bail forfaitaire avec option d'achat est aussi offert.) Transport, taxe et vente, immatriculation et assurances non compris. Tous les coûts concernant l'usure et la dépréciation excessive, l'entretien et le kilométrage dépassant l'allocation de 108 000 km sont aux frais du locataire. Cette offre est sujette à l'approbation de crédit et à une couverture satisfaisante d'assurance.

Lorsqu'il s'agit d'économie, la location « Tapis Rouge » de Crédit Ford devient difficile à surpasser!

| | | | |
|---|--|--|--|
| <p>UN PREMIER VERSEMENT RÉDUIT AU MAXIMUM</p> <p>La location « Tapis Rouge » ne comporte pas de versement initial comme tel. Un dépôt de garantie ainsi que le paiement de location pour le premier mois représentent habituellement tout ce qui est exigé à l'avance.</p> | <p>VOUS NE PAYEZ QUE POUR L'UTILISATION QUE VOUS EN FAITES</p> <p>La location vous permet de ne payer seulement que pour l'utilisation du véhicule pendant la durée du bail et non pas le plein prix de celui-ci.</p> | <p>LA LOCATION VOUS PERMET DE CONSERVER VOS ÉCONOMIES</p> <p>L'argent qui constituerait normalement le versement initial ou celui reçu pour votre ancien véhicule peut servir à des fins d'investissement ou à d'autres achats.</p> | <p>LA LOCATION, C'EST PRATIQUE</p> <p>Vous bénéficiez de paiements mensuels moins élevés et vous n'avez pas à vous préoccuper de la vente du véhicule à la fin du bail.</p> |
|---|--|--|--|

LE TEMPS N'A JAMAIS ÉTÉ AUSSI PROPICE POUR SONGER À LA LOCATION « TAPIS ROUGE »!



Le VOITURIER



